

PV du conseil d'UFR du 20 février 2025 à 09 h 30
Salle du conseil Maathaï

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés* : M. FAIVRE, Mme CHLUBA (procuration à M. CHERKAOUI-MALKI), M. FARA (procuration à Mme VENNIN jusqu'à 12h55), M. KHAN (jusqu'à 11h50), Mme LEBORGNE-CASTEL (jusqu'à 10h15 puis procuration à Mme BESSON-BARD), Mme LELOUP (procuration à M. WENDEHENNE jusqu'à 11 h 30), M. CHERKAOUI MALKI, Mme VENNIN (jusqu'à 12h55), M. WENDEHENNE (jusqu'à 11h30)
- *Absente* : Mme NICKLAUS

Collège B

- *Présents ou représentés* : M. ALVES (procuration à M. RIALLAND), M. BELLENGER, Mme BESSON-BARD, M. COLLINS (procuration à M. KHAN jusqu'à 11 h50), M. AMIOTTE-SUCHET, Mme QUIQUEREZ (jusqu'à 10h15 puis procuration à M. BELLENGER), M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET, M. THOMAS
- *Excusée* : Mme TROMPIER

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés* : M. CAREME, Mme CHLEMAIRE (procuration à M. CAREME), M. DER (procuration à Mme GAETAN), Mme GAETAN, M. ROLLIN (présent jusqu'à 10h45)

Collège des usagers

- *Présent* : Titulaires : M. D'ACREMONT (jusqu'à 12h30), Mme PHILIPPOT (procuration à M. D'ACREMONT), M. KRYPIEC (présent à partir de 12h10)
- *Absents* : Titulaires : Mme LECORDIER, M. BRESSON, M. DA CRUZ
Suppléants : M. BRUGNAUX, Mme BBAYA, Mme DEMAREST, M. PRUNOT, Mme THOMSEN
- *Excusées* : Mme COLFORT, Mme FREVILLE, M. ROUX

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés* : Mme BOISSON (procuration à M. AMIOTTE-SUCHET), Mme MACE (procuration à Mme ROSNOBLET), M. JOUBERT (procuration à M. FAIVRE), M. MONNOT (jusqu'à 12 h 10)
- *Excusé* : M. GERVAIS
- *Absents* : Mme DA SILVA, Mme FOUGERON, Mme VAN WYMELBEKE

Membres consultatifs

- *Présents* : Mme CLERGET, responsable administrative, M. COLLIN, responsable du département ETEC (présent à partir de 10h40), Mme NICOLAS, responsable du département licence (à partir de 10 h00)
- *Absent* : M. BATT, responsable du LAS

Membres invités

- *Présents* : Mme CASAS responsable de l'antenne financière, Mme BANUS, secrétaire de direction, Mme BIGNOLAIS, secrétaire de direction
- *Excusée* : Mme TOUSSAINT responsable du service scolarité

1. Approbation du PV du 19 décembre 2024

Aucune modification n'étant sollicitée, le directeur d'UFR soumet le PV au vote :

26 pour, 1 abstention

2. Informations du Directeur d'UFR

2.1. Réunions préalables au DOM avec les laboratoires

Des rencontres avec les directions des laboratoires Agroécologie, Biogéosciences, CSGA, CTM, PAM ont été organisées lors de la 2ème quinzaine de janvier afin de discuter sur les orientations en termes de postes enseignants-chercheurs et BIATSS (et plus largement de perspectives à court/moyen terme sur d'autres aspects (locaux, ...)).

2.2. Présentation STRADA volet recherche

M. Matthieu SALA, ingénieur, a été recruté pour les UFR SVTE et Sciences et Techniques. Il est disponible pour renseigner et aider les enseignants dans le montage de projets d'envergure européenne (identification des guichets, des procédures, des points de vigilance dans la construction du projet ...).

2.3 Réunion STRADA volet FTLV

Une réunion est prévue le 10 avril 2025 de 13h à 14h avec la présence de 3 ingénieurs qui se partagent des segments différents destinés à soutenir et développer la FTLV, pour exposer notamment le dispositif d'ouverture d'UE aux professionnels (actions courtes).

2.4. Réunions référents DDRSE

3 réunions ont eu lieu entre le 09 janvier 2025 et le 13 février 2025 dans le but de finaliser des fiches actions inscrites au schéma directeur DDRSE, démarche de communication et de stimulation des initiatives. Il s'agit d'une volonté de la gouvernance de l'université d'avancer sur ce sujet. L'UFR SVTE est l'une des plus représentées à ces réunions.

Mme VENNIN propose qu'une diapo soit créée pour les responsables pédagogiques afin de présenter le sujet aux étudiants qui n'en ont pas connaissance. Cela permettrait d'inciter les étudiants à créer des propositions. Leur réflexion pourrait se décliner sous forme de stage optionnel en lien avec leurs filières.

Le directeur d'UFR propose aussi d'aborder ce sujet sur le site de l'UFR et par des réunions dédiées pour stimuler et identifier les projets propres à l'UFR, quelle qu'en soit l'ampleur, et communiquer sur ce qui a été fait pour inciter les collègues et usagers à adapter leurs pratiques.

2.5 Elections UBE

Dans les suites de la création et de sa substitution à l'Université de Bourgogne, l'Université Bourgogne Europe va procéder à l'installation de ses conseils centraux (conseil d'administration, commission de la formation et de la vie universitaire et commission de la recherche). Par conséquent, les personnels et les étudiants de l'établissement ont été appelés à élire leurs représentants les 18 et 19 février 2025 par voie électronique.

3. Questions pédagogiques

- Proposition du conseil du département licence :
 - **Responsabilité du parcours « métiers de l'enseignement » en licence**

M. Emmanuel FARA a proposé sa candidature pour la responsabilité du parcours « métiers de l'enseignement » en licence et retravaille les contours de ce parcours.

Lors de la réunion du 23 janvier 2025, le département licence a adopté à bulletins secrets à l'unanimité sa candidature.

Le conseil d'UFR vote à présent sur la proposition du département :

28 pour, 1 abstention

- **Actualisation du tableau des responsabilités en licence**
 - **Responsabilités de semestres (possibilité de les confier à un non-responsable de parcours)**

Dans la mesure où les responsabilités des S3 à S6 sont assumées par des responsables de parcours (Mme BABA-AISSA étant responsable du 1^{er} semestre et Mme LELOUP responsable du 2^{ème} semestre), nous avons 5 responsables de parcours pour 4 responsabilités de semestres qui ont été réparties en ce qui concerne les disciplines Sciences de la vie.

En Sciences de la Terre et Environnement, il y a 2 parcours et 4 semestres du S3 au S6 (Mme BUNDELEVA, étant responsable du S2 ; le S1 est commun avec Sciences Vie). M. AMIOTTE-SUCHET, M. PELLENARD, responsables des parcours Sc. Environnement et Sc. Terre, et M. FARA responsable du parcours « Métiers de l'enseignement » peuvent donc couvrir les responsabilités de 3 des 4 semestres S3 à S6. Reste donc un semestre (le S4) sans responsable.

Pour pallier ce problème, le conseil vote sur le principe qu'un responsable de semestre ne soit pas nécessairement un responsable de parcours.

28 pour, 1 abstention

- **Responsabilité du semestre 4 en ST**

Actuellement, aucun enseignant n'est responsable du semestre 4 en licence Sciences Terre.

Le département licence votera prochainement sur la proposition de Mme Amélie QUIQUEREZ qui s'est portée candidate. Par la suite, le conseil d'UFR donnera son avis lors d'un prochain conseil.

- **Gestion des candidatures extérieures d'étudiants (SV et ST)**

Les candidatures extérieures d'étudiants (SV et ST) seront gérées par M. Laurent PICHON et M. Philippe AMIOTTE-SUCHET. Cette décision a été votée à l'unanimité lors de la réunion du 23 janvier 2025 par le département licence.

Le conseil d'UFR vote à présent sur la proposition du département :

28 pour, 1 abstention

- **Prime de responsabilité de parcours en licence ST et SE**

La prime de responsabilité est actuellement prise sur les ressources propres de certaines formations, ce qui libère de l'argent pour les parcours qui n'ont pas de ressources issues de l'alternance.

Mme VENNIN demande quel travail est attendu d'un responsable pédagogique de parcours, puisqu'il y a des responsables de semestres.

Le directeur d'UFR répond qu'un responsable de parcours a une vision verticale des 3 années, de la progression pédagogique du 1^{er} au 6^{ème} semestre. Il a donc un rôle d'animation pédagogique d'ensemble et pilote l'organisation des enseignements relevant du parcours sur les 6 semestres. Il agit aussi en tant qu'interface vis-à-vis des étudiants, quand les enseignants référents sont limités dans les réponses à apporter. Un responsable de semestre supervise l'organisation fonctionnelle du semestre en lien avec la scolarité et les responsables de parcours. Il pilote le jury et gère les conflits d'emplois du temps entre les UE.

M. RIALLAND informe que les candidatures extérieures sont envoyées aux responsables de parcours. Il s'interroge sur la possibilité d'inverser les primes de responsable de parcours (12hETD) et de responsable de semestre (6 h).

Le directeur de l'UFR lui indique que cela sera discuté lors du vote des fonctions ouvrant droit à prime.

Mme ROSNOBLET demande qui va faire les comptes sur qui a validé la licence (total de 120 crédits ECTS).

M. RIALLAND lui répond qu'il est techniquement possible d'inscrire administrativement les étudiants à un parcours au S5 après avoir répondu à un questionnaire. Il va questionner Mme TOUSSAINT, responsable de scolarité, pour s'assurer qu'APOGEE puisse le faire. Le RP devra valider qu'il a obtenu sa licence, dans telle spécialité.

Pour Mme VENNIN, il faut que les étudiants soient informés des UE taguées pour obtenir telle ou telle licence.

M. RIALLAND répond qu'il revient aux enseignants référents de répondre aux étudiants et de leur apporter les informations nécessaires pour les choix.

Le directeur d'UFR rappelle qu'un livret d'accueil pour les étudiants existe afin d'exposer notamment les UE taguées et les démarches de choix, et que des interventions à ce sujet ont lieu lors des réunions de rentrée.

Mme ROSNOBLET demande quelle est la date du choix.

M. RIALLAND informe que les choix doivent être faits fin mars au plus tard.

Mme NICOLAS suggère de remplacer « UE obligatoires » par « UE conseillées ».

M. CHERKAoui-MALKI souligne le fait que cela ne doit pas bloquer les étudiants pour aller en master.

Le directeur d'UFR propose qu'il y ait deux responsabilités de parcours en ST (géosciences & environnement)

28 pour, 1 abstention

- Compte rendu de la commission de l'enseignement du 19 février 2025
 - Charte « engagement étudiant »

Lors d'une précédente gouvernance de l'université, une charte avait été mise en place par l'établissement afin de valoriser l'engagement étudiant. Elle définit les activités qui peuvent être reconnues en termes d'engagement, la manière de valoriser l'engagement et ce que l'étudiant doit proposer pour que son engagement soit reconnu.

La commission de la pédagogie de l'UFR a défini quels engagements seraient recevables, et a proposé que les étudiants puissent faire valoir un engagement étudiant par cycle (et non par semestre), et que cet engagement soit reconnu par 3 ECTS en supplément au diplôme (ces ECTS ne pouvant se substituer aux ECTS acquis dans la maquette pour l'UFR SVTE). Il reviendrait au responsable de parcours de mettre en place l'évaluation.

M. MONNOT pense qu'il y aura à vérifier l'engagement réel de l'étudiant.

Le conseil d'UFR vote à présent sur ces propositions :

28 pour, 1 abstention

- **Demandes de modification de fiches filières**

Le directeur d'UFR évoque deux circulaires reçues de l'établissement en novembre et février : il y aura 3 cas : si une demande de modification de fiche filière n'impacte pas le coût comme par exemple un changement de modalités de contrôle des connaissances, aucune demande auprès de la gouvernance de l'université n'est à faire. D'autres demandes seront à justifier au moyen d'un imprimé-type et, enfin, d'autres modifications demandées ne seront pas possibles.

M. RIALLAND informe que les demandes concernant la licence sont des demandes qui n'affectent pas l'architecture de la formation licence, à l'exception d'un changement pour une UE de Sciences de la Terre qui doit passer du S1 au S2. En Sciences de la Terre, une demande de réduction du volume horaire (passage de 25h à 22h) ou un changement de modalités ont été faits. Concernant les masters, aucune modification n'a été demandée en mention STPE. En mention BAG, un changement de modalités de contrôle des connaissances a été demandé (changement d'un CT en CC) ainsi qu'une modification d'un choix d'option. Dans la mention BS, une UE initialement prévue en option en M1 sera rendue obligatoire. Pour fonctionner à coût constant, le volume horaire des UE sera réduit.

Le directeur d'UFR mentionne qu'Emmanuel FARA souhaite demander la création de deux UE de 25 heures pour le parcours « métiers de l'enseignement », en perspective des modifications à apporter en raison de la réforme. Un constat a été fait : il manque des UE aux étudiants qui souhaitent passer le concours. Il propose la création de 2 UE supplémentaires « prépa concours », ce qui provoque donc un coût. Ces 2 UE de 25 h seraient proposées au S6 aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement mais ne seraient pas associées à des ECTS. Le directeur d'UFR pense que ce serait préférable de l'obtenir en 2027 (nouvelle L3) et qu'il faut s'assurer que la question des ECTS ne pose pas de problème technique ou réglementaire.

Mme VENNIN propose que ce soit un supplément au diplôme.

Les demandes de modification de fiches filières doivent être déposées avant le 31 mars.

Le conseil d'UFR vote sur les demandes de modifications :

26 pour, 2 abstentions

- **Ouverture du Master 2 MB à l'alternance**

Il est proposé que la deuxième année du Master MB qui ouvrira l'an prochain soit ouverte à l'alternance (contrats de professionnalisation et apprentissage).

27 pour, 1 abstention

- **Appel à projets « sorties pédagogiques »**

Le directeur d'UFR indique qu'une enveloppe de 10 000€ est dédiée aux sorties et camps pédagogiques. Parmi les demandes, une qui est hors maquette, de 4000 €.

M. RIALLAND mentionne que, pour ce projet hors maquette, une enveloppe de 60 000€ pour 10 étudiants a été accordée par la Graduate School TRANSBIO pour une école d'été au Gabon. Une demande de 4 000€ supplémentaires dont 3 000€ de frais de transport et 1 000€ pour la nourriture a été faite pour 2 étudiants. Aucun détail n'a été communiqué, la commission de la pédagogie a donc écarté cette demande.

En réponse à Mme VENNIN qui s'enquiert du sujet de cette summer school, le directeur d'UFR précise qu'il s'agit d'ethno-écologie.

M. CHERKAOUI MALKI demande si les 2 étudiants viennent de l'UFR SVTE.

Le directeur de l'UFR répond que la liste des étudiants n'a pas été communiquée.

M. AMIOTTE SUCHET précise que ce qui a fait l'objet de discussions en commission, c'est qu'il n'y ait pas d'argumentaire et que ce camp ne figure pas dans les maquettes.

M. WENDEHENNE indique que l'École Doctorale a également refusé la demande.

M. RIALLAND propose d'aider en priorité les diplômés qui n'ont pas de ressources propres. 3500€ sur 3500 € demandés au total ont été attribués pour les demandes des licences non auto-financées. En master, il est proposé de financer à hauteur de 65% les demandes. Les départements peuvent utiliser différents financements.

Le directeur de l'UFR remercie Mme CASAS et M. BELLENGER pour la création d'une interface dédiée à ce sujet.

27 pour, 1 abstention

- **Compensation entre les semestres 1 et 2 de la licence**

Le directeur de l'UFR indique que le taux d'échec est de 70% suite aux résultats du S1 en L1. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette augmentation de 10% par rapport à l'année passée. Un travail de Mme Aurélie WALS, secrétaire pédagogique des LAS/PASS, a fait le constat que selon les UE, les moins bons résultats par rapport à l'an passé s'expliquent de manières très diverses : moins bons résultats en CT, moins bons résultats en CC ou plus rarement les deux en même temps. L'offre actuelle ne permet pas une compensation des semestres pour les étudiants. Cette décision avait été prise suite au souhait d'uniformisation de la gouvernance de l'université. Une demande a été faite auprès de la gouvernance actuelle pour que le S1 et le S2 soient compensés dès cette année et pour la suite, ce qui a été validé.

M. CHERKAOUI-MALKI s'interroge sur le taux d'échec de 70%. Il informe qu'en biochimie, le nombre d'absents est plus important (20 absents l'an passé contre 50 cette année). Le taux est meilleur si l'on calcule sur les présents aux examens.

Mme ROSNOBLET mentionne que la compensation peut être partielle ou totale mais ne concerne que le S1 et le S2.

M. RIALLAND précise qu'il y a eu 80 étudiants défaillants au S1.

26 pour, 2 abstentions

- **Parcours AGIL Sciences de la Terre**

Contrairement aux étudiants en L1 classique, les étudiants en L1 AGIL (1^{ère} année faite en 2 ans) qui suivent 50% des enseignements du parcours classique et 50% de remédiation, n'ont pas la possibilité de choisir Sciences de la Terre au S2 puisque l'emploi du temps ne s'adapte pas à l'emploi du temps des AGIL. La responsable Mme BUNDELEVA va donc devoir adapter l'emploi du temps du S2. Il n'est pas demandé de création de parcours supplémentaire.

4. Questions financières

- **Informations sur la gestion des crédits**

Mme CASAS explique que, par suite d'absence de vote du budget 2025, seuls 25% de la dotation ont été alloués, jusqu'au 31/03, avec demande de ne dépenser que ce qui est strictement nécessaire. La tutelle pourra effectuer des contrôles sur ce qui a été acquis

Mme VENNIN annonce que les crédits sont débloqués au CNRS.

- **Modalité de répartition de la CUFPA**

La CUFPA (Contribution à la Formation Professionnelle) dont l'ancien nom est taxe d'apprentissage est une taxe versée par des entreprises.

Les entreprises ont 2 choix :

- Partie affectée : donner une certaine somme pour telle formation.
- Partie non-affectée : cette année, il a été notifié par l'établissement qu'une partie de la CUFPA était donnée à des filières qui forment à des métiers en tension. Une enveloppe de 33 000€ (3 x 11 000€) a été versée par la gouvernance de l'université à 3 formations : mention STPE, mention BEE et mention de la LP.

Cette année, les fonds versés ont été mis à disposition des responsables pédagogiques qui ont opté pour une mise à disposition collective de la somme ou une utilisation ciblée totale ou partielle de la somme. M. COLLIN précise que 4 000€ sur ces 11 000€ ont été utilisés pour STPE, le reste a été transféré sur le pot commun de l'UFR.

Le directeur d'UFR précise que l'argent est à dépenser pour juin.

Mme CASAS souligne qu'il s'agit de la taxe 2024 et non 2025. Il faut donc prendre en compte la taxe 2025 qui sera versée plus tard.

Le directeur d'UFR constate que les licences SV et STE sont concernées également par ce critère de métiers en tension et propose de globaliser l'utilisation des fonds de ce type versés si cela se renouvelle les prochaines années, et donc d'envisager collectivement leur utilisation.

M.AMIOTTE SUCHET souhaite savoir si cette enveloppe globalisée sera gérée sous forme d'AAP.

Le directeur d'UFR confirme qu'il y aura une discussion collégiale sur ce qui est fait de cette enveloppe, à des échéances propres, dans la mesure où le calendrier de dépense ne s'inscrit pas dans le calendrier « normal ».

Mme VENNIN remercie l'effort de l'UFR car les dépenses de sorties terrain sont importantes pour certaines filières. Ce sont des opérations pédagogiques spécifiques et cruciales, d'où la vigilance et le souhait de garanties d'écoute.

M. RIALLAND pense que si une filière a des ressources propres, elle peut assumer ses choix dans son parcours. Si un parcours n'a pas de ressources propres, les sorties sont imputées sur l'enveloppe collective. Ce sont les étudiants qui vont chercher une alternance, il est donc normal d'aider les filières qui n'ont pas d'auto-financement.

Le directeur d'UFR propose un vote sur la globalisation de cette enveloppe CUFPA dédiée aux métiers en tension, traitée à part, dans des échéances propres.

23 pour, 1 abstention

- **Adhésion à la CDUS**

Le montant est de 475€ pour cette adhésion institutionnelle.

Le directeur d'UFR indique qu'il a également une adhésion personnelle en tant que directeur à verser.

23 pour, 1 abstention

- **Renouvellement du contrat de location du terminal de paiement de l'UFR SVTE**

Le directeur d'UFR mentionne que le renouvellement du contrat de location du terminal de paiement de l'UFR est dû au changement de statut de l'université et par conséquent au changement de SIRET.

Mme CASAS précise que le TPE est utile pour les droits d'inscription des étudiants. De plus, le numéro de contrat du TPE n'était plus à jour, ce qui a conduit à son renouvellement. Cela coûte environ 300€ par an.

Unanimité (24 pour)

- **Contrat avec Total**

3 cartes carburant (pour les minibus) et 3 télépéages sont sur le contrat avec Total.

Comme pour le renouvellement du contrat de location du TPE, le changement de siret de l'UBE a donc conduit à un changement de contrat.

M. RIALLAND souhaite savoir si TOTAL apporte une compensation à l'UFR, sous forme de CUFPA par exemple.

M. Monnot informe que EXXO est également très bien puisqu'il ouvre à plusieurs stations. Mais il ne dispose pas de badges télépéages.

Unanimité (24 pour)

- **Tarifs de la plateforme DIMACELL**

Unanimité (24 pour)

- **Sorties d'inventaire**

Il s'agit de meubles du service des collections et d'un ordinateur fixe.

Unanimité (24 pour)

5. Questions ressources humaines

• Fiche du poste de PR 67 ouvert au recrutement en 2025

Le directeur d'UFR redonne l'historique de ce poste. Lors des demandes en 2024, le poste de PR 67 n'était pas vacant, puis le secrétariat a été informé le 14 juin du départ de M. Jérôme MOREAU et a reçu l'arrêté de mutation à l'université de la Rochelle le 26 juin du SPE. Par conséquent, ce poste de PR 67 était vacant, après le processus d'instruction des besoins lié au DOM. La gouvernance de l'université a donné une date limite jusqu'à fin août 2024 pour créer une fiche de poste. Des réunions se sont tenues en urgence fin août au sein du laboratoire et du champ disciplinaire concernés. Puis un petit report de date a été accordé par le SPE. Mi-Février, le SPE a contacté le directeur d'UFR pour que le laboratoire revoie la justification du poste par rapport aux axes du laboratoire. M. FAIVRE a donc fait suivre au laboratoire. M. SAUCEDE a réuni le conseil du laboratoire en ayant travaillé sur les modifications de la fiche de poste. Un changement au niveau de la partie recherche a donc été apporté. Quelques modifications ont également été apportées pour « rafraîchir » les attentes collectives (par exemple l'arrêté licence étant désormais déployé, il n'est plus vraiment d'actualité d'en faire état). Le profil en anglais a aussi été ajouté. Quelques corrections sont encore à apporter (changement de logo, faute d'orthographe).

M. RIALAND informe que ce profil a été présenté à la commission de la pédagogie à titre d'information mais qu'aucune modification sur le profil enseignement n'a été apportée. Il indique également que la gouvernance de l'université a reçu une lettre anonyme remettant en cause nos instances et certains collègues personnellement, ce qu'il juge déplorable. Il estime que les décisions collectives ont été remises en cause par la gouvernance de l'établissement puisqu'il a été demandé de changer le contenu.

Mme VENNIN précise que ce sont les syndicats de la CFVU qui se sont positionnés sur le poste mais qu'ils n'ont pas remis en question le profil enseignement et recherche du poste, mais plutôt le processus. Ce profil a été discuté à la Commission de la Recherche et les compétences des personnels de l'UFR n'ont pas été remises en cause.

M. RIALAND trouve normal que les opinions diffèrent et qu'il y ait un débat au sein des instances mais le procédé de la lettre anonyme renvoie à d'autres temps, ce qu'il déplore.

22 pour, 2 abstentions

6. Compte(s) rendu(s) de commissions

• Compte rendu de la commission du personnel du 20 janvier 2025

Le principal sujet abordé lors de cette séance du 20 janvier 2025 concernait les candidatures des agents à une promotion de corps.

Plusieurs personnes ont déposé leur candidature.

* Candidatures à la promotion de corps (procédure « normale ») 1 à 7 candidatures selon corps d'accès

* Candidatures à la promotion de corps (procédure « repyramidage ») 7 candidatures pour accès à Tech.

La commission s'appuie entre autres, sur la lecture des personnels BIATSS qui ont l'habitude de ces procédures.

• Compte rendu de la commission de la communication du 22 janvier 2025

La commission de la communication s'est réunie le 22 janvier 2025. Deux réunions sont généralement organisées par an où de nombreux thèmes sont évoqués. Lors de cette séance, le bilan des actions sur l'année 2024 a été présenté. Les prochains objectifs sont la mise à jour du logo de l'UFR SVTE suite au changement de statut de l'Université et par conséquent de son logo et l'organisation de la Journée Portes Ouvertes du 5 février. Le directeur d'UFR remercie Doriane Trompier et les membres de la commission pour leur activité autour de ces sujets.

- **Compte rendu de la commission des finances du 23 janvier 2025**

M. BELLENGER présente les sujets qui ont été abordés lors de la commission des finances du 23 janvier 2025 : la répartition CUFPA non attribuée et l'aide aux sorties pédagogiques. Un point sur l'aspect de mutualisation des commandes de consommables a été fait en collaboration avec Mme CASAS afin de diminuer le nombre de commandes, diminuer l'engorgement en fin d'année et réduire les coûts. Un tableur a été créé à cet effet. Cela permet également aux personnels BIATSS de suivre l'état de leurs stocks et des commandes faites au fil de l'eau en mars, en juin et en septembre/octobre.

Ce document est expérimental pour l'instant mais les personnels BIATSS peuvent faire leur retour afin de faire évoluer et améliorer cet outil de travail.

M. BELLENGER évoque également la création d'un tableur sur le recensement des sorties pédagogiques et des camps de terrain qui fonctionne bien pour fluidifier le travail. Il soumet l'idée de la création d'un autre tableau pour connaître les besoins en équipement (pour la salle de culture par exemple).

7. Conventions

- Avenant à la convention avec la start-up EKAH
➤ **Reporté à un prochain conseil**
- Convention de cession de matériel à l'association Boussole
➤ **Reporté à un prochain conseil**

8. Questions diverses

M. KRYPIEC est intervenu sur l'enseignement de « gestion de projet » en Master BCA, DYCOB, MIB et SEME. L'enseignement s'effectuait en groupe, ce qui est approprié pour ce type de module. Il a souligné que le contact avec le monde professionnel avait été très intéressant et s'était bien déroulé. En revanche, les heures plus théoriques faites avec une intervenante extérieure se sont moins bien passées et avec parfois des sujets qui s'éloignaient du champ scientifique. Cet enseignement qui est envisagé en S5 et S6 de licence à partir de 2026, ne semble pas adapté selon les étudiants de master. Selon lui, les critiques ont été unanimes chez les étudiants des masters BCA et DYCOB.

Le directeur d'UFR a proposé qu'aux semestres 5 et 6, une expérience soit faite pour une expérience pédagogique permettant notamment une meilleure continuité entre la licence et le master. Dans le cadre de ce type d'UE, il faut une coordination entre l'équipe pédagogique et les intervenants extérieurs très impliqués.

M. AMIOTTE-SUCHET affirme que cela fait plus de 20 ans que la mise en situation professionnelle est proposée en master SEME. Il précise que les tensions de cette année étaient certainement exceptionnelles car il n'avait jamais eu de retour négatif concernant l'intervenante.

M. RIALAND suggère qu'il y ait plusieurs intervenants, ce qui permettrait d'avoir des visions différentes.

M. KRYPIEC précise que les étudiants ne remettent pas en cause la pertinence de la gestion de projets car la partie contact avec le monde professionnel était très bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Dijon, le 19 mars 2025

Le Directeur d'UFR



Bruno FAIVRE